



AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Cette **enquête publique unique** concernant le projet de modernisation du Stade Roland Garros a pour objet les demandes de permis suivants :

PC 075 116 13 V 1034 valant permis de démolir déposé le 25 juillet 2013 concernant, Zone 1 : la démolition du gymnase du Fonds des Princes et construction d'un court de tennis entouré de gradins et de locaux, ainsi que d'un pavillon d'accueil et de 6 courts, Zone 3 : la démolition du centre national d'entraînement, la construction de 3 bâtiments et 4 courts, Zone 4A : la restructuration et la surélévation du court Philippe Chatrier avec deux niveaux de sous-sol avec mise en œuvre d'une toiture mobile et création de tribunes hautes et basses (surface créée 20 961 m²), et le changement de destination d'un espace de vente en usage de restauration, Zone 4BCD : la démolition des courts, du pavillon d'entrée du Tenniséum avec conservation et rénovation du niveau de sous-sol, la construction de pavillons, la démolition des verrières et la rénovation du pavillon fédéral avec réalisation d'un espace de végétalisation dit "Place verte des Mousquetaires", Zone 5A : la démolition des courts et la construction d'un espace d'animation en sous-sol et la création de 2 courts, Zone 5B : la rénovation du pavillon d'Octroi. La surface existante avant travaux est de 34 259 m², la surface créée est de 33 522 m² et la surface supprimée de 12 142 m², soit une surface totale après travaux de 55 639 m².

PC 075 116 13 V 1035 valant permis de démolir déposé le 25 juillet 2013 concernant la parcelle B : la démolition de serres techniques, création d'un court entouré de serres botaniques et réhabilitation de deux bâtiments à usage d'habitation, de bureaux et d'entrepôts avec changement de destination en CINASPIC, démolition d'une cheminée et de souches, d'une mezzanine et suppression d'allèges pour transformation en baies, suppression et déplacement des châssis de toit, création d'ascenseurs et de monte-charges. Surface démolie : 4 070 m². La surface existante avant travaux est de 7 348 m², la surface créée est de 5 436 m² et la surface supprimée de 7 348 m², soit une surface totale après travaux de 5 436 m².

PC 075 116 13 V 1050 précaire déposé le 16 octobre 2013 concernant la construction d'un bâtiment provisoire de 2 étages pour une durée de 23 mois afin d'accueillir l'ensemble du personnel chargé de l'organisation des tournois pendant les phases principales des travaux de modernisation du site. La surface ainsi créée est de 2 672 m².

Par arrêté municipal en date du 18 avril 2014 Madame la Maire de Paris ouvre une enquête publique unique à la Mairie du 16^{ème} arrondissement - 71 avenue Henri Martin - 75016 PARIS

du mardi 10 juin 2014 au vendredi 18 juillet 2014 inclus.

Le dossier d'enquête comporte notamment une étude d'impact, commune aux trois demandes de permis de construire, qui a fait l'objet d'un avis de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement sur le dossier. Cet avis est joint au dossier d'enquête déposé en mairie du 16^{ème} arrondissement qui sera mis à la disposition du public, lequel pourra en prendre connaissance et consigner ses observations sur les registres déposés à cet effet **les lundis, mardis, mercredis et vendredis de 8 heures 30 à 17 heures, les jeudis de 8 heures 30 à 19 heures 30 et le samedi 21 juin 2014 de 9 heures à 12 heures** (les bureaux sont habituellement fermés les samedis, dimanches et jours fériés).

Les observations pourront également être adressées par écrit, à l'attention de **Madame Marie-Claire EUSTACHE, Architecte urbaniste, chargée de la fonction de commissaire enquêteur titulaire**, à l'adresse de la mairie du 16^{ème} arrondissement - 71 avenue Henri Martin - 75775 Paris CEDEX 16, en vue de les annexer aux registres.

Madame Lisa VINASSAC-BRETAGNOLLE, Consultante en urbanisme, économie et aménagement, est nommée en qualité de commissaire enquêteur suppléante.

Le commissaire enquêteur assurera des permanences à la Mairie du 16^{ème} arrondissement pour informer et recevoir les observations du public les jours et heures suivants :

- jeudi 12 juin 2014 de 16h00 à 19h00 ;
- samedi 21 juin 2014 de 9h00 à 12h00 ;
- mercredi 25 juin 2014 de 9h00 à 12h00 ;
- lundi 30 juin 2014 de 9h00 à 12h00 ;
- jeudi 10 juillet 2014 de 16h00 à 19h00 ;
- vendredi 18 juillet 2014 de 14h00 à 17h00.

La personne responsable du projet est la FEDERATION FRANCAISE DE TENNIS - représentée par Monsieur Gilles JOURDAN - 2 avenue Gordon BENNETT - 75016 PARIS.

Les informations sur le dossier soumis à enquête peuvent être demandées à Monsieur Didier BARDOT (didier.bardot@paris.fr) auprès de la Mairie de Paris - Direction de l'Urbanisme - Sous-Direction du Permis de Construire et du Paysage de la Rue - **jusqu'au 7 juillet 2014** - 17 boulevard Morland - 75181 PARIS CEDEX 04, **à partir du 7 juillet 2014** - 121 avenue de France - CS 51388 - 75639 PARIS CEDEX 13.

A l'issue de l'enquête, copies du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur seront tenues à disposition du public pendant une durée d'un an :

- à la mairie du 16^{ème} arrondissement, 71 avenue Henri Martin - 75016 PARIS ;
- à la Préfecture de Paris, D.R.I.E.A. - UTEA 75 - UT3 - 5 rue Leblanc – 75015 PARIS ;
- à la Mairie de Paris, Direction de l'Urbanisme - Pôle Accueil et Service à l'Usager - espace consultation (1^{er} étage) - 6 promenade Claude Lewis-Strauss - CS 51388 - 75639 PARIS CEDEX 13 ;
- sur le site de la Mairie de Paris (www.paris.fr).

Toute personne intéressée pourra en obtenir communication en s'adressant par écrit à la Mairie de Paris - Direction de l'Urbanisme - Sous-Direction des Ressources - Mission Juridique - 121 avenue de France - CS 51388 - 75639 PARIS CEDEX 13.

L'autorité compétente pour prendre la décision sur les demandes de permis de construire est Madame la Maire de Paris.